



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture
Cellule séisme
Tél 04 75 66 51 37 et 04 75 66 51 56
Mél : pref-seisme-leteil@ardeche.gouv.fr

Privas, le 10 mars 2020

CELLULE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

6 mars 2020 à AUBIGNAS

Madame la secrétaire générale remercie M. BOSQUET, maire d'Aubignas, pour son accueil et énonce les différents points de l'ordre du jour.

I – Point sur les reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle

La commission interministérielle du 25 février dernier a reconnu les communes de Mirabel et de Valvignères, une fois l'arrêté publié, l'Ardèche comptera 23 communes reconnues.

Pour être classée au titre de la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour le séisme du 11 novembre 2019, les communes doivent avoir subi des dommages a minima de niveau V-VI sur l'échelle macrosismique EMS98.

Les dossiers des communes d'Aubignas et de Sceautres ont à nouveau été ajournés le 25 février. La commission s'est basée sur la 4ème version du rapport préliminaire du BCSF-RéNaSS (la DGSCGC attendait un rapport définitif pour fin janvier) qui a maintenu leur classement respectivement en niveau V et IV sur l'échelle IMS98. C'est ainsi que les experts du groupe d'intervention macrosismique (GIM) qui se sont déplacés sur le terrain la semaine du 18 au 22 novembre les avaient déjà positionnées.

La préfecture a contacté la DGSCGC pour que les dossiers des 2 communes soient réétudiés. Mme le préfet va adresser aux membres de la commission interministérielle un courrier de sensibilisation sur ces 2 communes en fournissant les éléments sur la réalité du terrain, notamment les diagnostics bâtimentaires réalisés par le SDIS. Elle évoquera également la question de la cohérence de la procédure d'instruction. La prochaine commission interministérielle est programmée pour le 24 mars.

II – Point sur Le Teil

Circulation sur la RN 102

Depuis la réunion du 6 janvier sur site visant à améliorer notamment la gestion des alternats et des sens uniques, il n'y a pas de remontées particulières concernant des difficultés de circulation ou d'application des mesures prises.

Le déplacement des chicanes de Mélas en amont de la gendarmerie, à hauteur d'un ancien garage, a été acté conformément à la proposition de la DIRCE. L'accord des propriétaires des terrains, situés juste avant la chicane côté Alba la Romaine et destinés au retournement des poids lourds, a été obtenu par la mairie le 13 février. La DIRCE a installé le dispositif jeudi 5 mars, soit avant la reprise des transports scolaires. Les chicanes ont été resserrées et les blocs renforcés. Une communication et des contrôles routiers sont envisagés

L'éventualité de mettre en place des bandes rugueuses à l'approche du dispositif est abandonnée au regard du prochain passage du Tour de France. Les arbres sont élagués et le fossé busé, comme prévu. La mairie du Teil se charge de l'entretien du dispositif (chicane), la DIRCE assure la signalisation des restrictions de circulation qui sont renforcées avec des vitesses abaissées à 50 km/h à l'approche du dispositif, 30 km/h au passage et l'aire de retournement à hauteur du garage.

L'arrêté préfectoral du 5 mars 2020, concernant la RN102 entre le carrefour giratoire du Buis d'Aps et l'agglomération du Teil, porte sur les restrictions suivantes :

- Circulation interdite dans les deux sens :
 - aux véhicules d'un PATC de plus de 3,5 tonnes ;
 - aux véhicules tractant une caravane ou une remorque de plus de 250 kg.

Ces interdictions ne s'appliquent pas à la desserte locale, aux transports scolaires et aux véhicules de sécurité et de secours.

- Alternat à la circulation (chicane) au PR 5+220 ;

Si un véhicule de sécurité ou de secours observait des difficultés à passer la chicane, les services de la mairie interviendraient pour faciliter le passage.

- Vitesses limitées à l'approche de la chicane à 50 km/h puis 30 km/h.

Travaux de sécurisation de la RN 102

- Les diagnostics sur Jean Jaurès sont terminés. Les devis des entreprises sont attendus.
- Les diagnostics sur Stalingrad sont quasiment terminés. Des travaux plus lourds sont à prévoir, semblables au secteur RN 102 Mélas.
- Les travaux sur l'église du Teil (centre-ville) sont terminés, avec reprise de la circulation.
- La rue de la République est de nouveau en sens unique (nord-sud), l'autre sens de circulation étant reporté sur le boulevard Stalingrad.

La mairie du Teil mentionne la problématique du bâtiment du 55 rue de la République (à l'angle de la rue Voltaire) : la ruelle a été fermée suite à des chutes de pierre.

PPA

Le COPIL d'installation du Projet Partenarial d'Aménagement du Teil s'est tenu le 7 février 2020 et a permis d'acter la mobilisation de tous les partenaires pour la reconstruction du Teil.

Le dispositif d'intervention s'appuie sur les interventions coordonnées de la DHUP, du centre de ressources d'appui au PPA, de l'ANAH, de l'ANRU, d'EPORA et de la DDT. Les autres partenaires (ANCT, Action Logement, Banque des Territoires, Département) ont également confirmé leur mobilisation dans cette démarche. La signature du contrat de PPA est prévue pour début juin et le démarrage de l'étude ensemble début/mi-juin.

Une gouvernance est en place avec la tenue régulière de comités techniques et de pilotage. Le prochain COPIL se tiendra le 9 mars de 10h30 à 12h30, suivi d'un COTECH.

III- Point sur l'hébergement

MOUS

SOLIHA fait état de 380 personnes reçues lors de permanences, dont 260 sur des problématiques de logement, 70 sur des aides sociales et les autres sur des questions juridiques, techniques ou de santé (notamment psychologiques).

SOLIHA indique que des solutions de relogement ont été trouvées pour de nombreuses personnes hébergées en gîtes. Un point plus précis concernant les sinistrés hébergés en gîtes meublés sera réalisé prochainement.

La mission de SOLIHA est résiliée au 31 mars. Mme la secrétaire générale indique que la préfecture prépare l'arrivée d'un nouvel opérateur, qui aura des objectifs un peu différents car la question des campings aura été réglée.

Etat de libération des campings

L'objectif fixé par Mme le préfet de libérer les campings avant leur réouverture au public est atteint.

Camping Les Pommiers (Villeneuve de Berg)

Sur 37 mobil-homes occupés :

- 28 sont libérés
- 9 départs sont programmés : 6 au 7 mars et 3 au 13 mars

Camping Le Médiéval (Saint Thomé)

Sur 27 mobil-homes occupés :

- 15 sont libérés
- 8 départs sont programmés
- 2 solutions en cours

Mme Moustie remercie les hébergeurs, qui ont été très présents sur un temps long, avec une mention particulière pour la gérante du camping le Médiéval qui a représenté dans ce dispositif un véritable acteur social.

Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU)

On est toujours en attente de réponses de la DGCL sur les points suivants :

- Les subventions des communes de Cruas, Saint-Montan et Viviers.
- La possibilité de prise en charge par le FARU du relogement temporaire des sinistrés des campings, à titre exceptionnel, dans les logements sociaux.
- La remise en état de trois logements communaux à Baix pour permettre l'accueil temporaire – et pourquoi pas à terme définitif – de familles sinistrées d'autres communes.

IV – Questions diverses

Point scolaire

Sur les écoles primaires publiques, il n'y a pas d'évolution de la situation si ce n'est la possibilité de nouvelles implantations scolaires dans le mois à venir en fonction du relogement des familles qui doivent quitter les campings.

Au lycée public Xavier Mallet du Teil, c'est M. Guillaume Bard-Volf, proviseur adjoint du lycée Gabriel Faure à Tournon, qui assure l'intérim en l'absence du proviseur. Il a comme consigne de structurer avec méthode la communication auprès des familles, des élèves et des personnels. A compter du 9 mars, les élèves de la voie Professionnelle ainsi que ceux de la voie Technologique (Pierrelatte) sont scolarisés sur le site de Xavier Mallet. Il reste donc encore à Montélimar : les élèves de Seconde au Collège Duras, les élèves de Terminale L & ES au Lycée Alain Borne, les autres élèves au lycée des Catalins avec les élèves internes.

La prise en charge des personnels, si nécessaire, se poursuit avec les services de la DSDEN (médecin des personnels, assistante sociale et psychologue de la MGEN dans le cadre de la convention du dispositif PASS) ; celle des élèves est assurée, selon la situation, par les psychologues de l'éducation nationale ou par les infirmières.

Les écoles primaires privées de Saint Etienne de Mélas et Saint Louis du Teil ont intégré depuis le 9 février des locaux provisoires, situés dans la ZA Rhône-Helvie du Teil. Quelques aménagements sont encore à réaliser (finition du revêtement de la cour, préau) mais les classes et la demi-pension fonctionnent normalement.

Le collège privé de La Présentation de Marie intégrera les locaux modulaires, sur une parcelle située rue Olivier de Serres, à la rentrée des vacances de printemps. En attendant, les élèves restent accueillis dans la maison diocésaine de Viviers. Les locaux modulaires comporteront des classes en étage et il a été difficile d'obtenir des entreprises pour cet aménagement (étude de sol, maçonnerie des soubassements, etc.).

Le lycée professionnel privé Saint André accueille la totalité de ses élèves depuis le 8 janvier dans des locaux modulaires installés dans la cour du lycée (auparavant les élèves étaient en stage ou accueillis dans les locaux du lycée qui n'avaient pas été touchés par le séisme). L'internat et le self fonctionnent normalement (la cuisine du lycée Saint André approvisionne également le lycée Xavier Malet). Les ateliers de maintenance automobile fonctionnent également. Les équipements pour les élèves des séries de "Sécurité" ont été installés dans des locaux modulaires. Par contre les ateliers d'électricité, chimie et maintenance industrielle ne seront accessibles aux élèves qu'à compter du 9 mars. L'enseignement professionnel et l'enseignement général ont été réorganisés de manière à ne pas pénaliser les élèves de ces séries.

Point économie

Il n'y a pas eu de nouvelles demandes d'activité partielle ces 15 derniers jours.

Collectif des sinistrés

M. Lecaille présente l'association, qui compte environ 70 adhérents et fonctionne uniquement avec des bénévoles. Elle assure 2 permanences par semaine au centre socio-culturel du Teil, où 250 personnes ont déjà été accueillies. M. Lecaille évoque notamment la problématique des relations avec les assureurs et de la tarification des opérateurs d'électricité et de gaz. Le collectif souhaite être associé au PPA.

Autres

* Le colonel Rivière indique que le SDIS a procédé à des renforcements d'étaisements à Viviers la semaine précédente. Il invite la commune à faire intervenir si nécessaire des entreprises pour mettre en place des étaisements permanents.

* La commune de Viviers signale l'absence de respect des limitations de vitesse par certains chauffeurs de transport scolaire. Le conseil départemental et la DSDEN prendront l'attache du conseil régional sur cette problématique.

* Le conseil départemental mentionne le besoin de sécurisation de 2 bâtiments communaux en bordure de la RD 86 à Baix. Mme la secrétaire générale rappelle que la préfecture n'a ni la compétence ni les moyens pour intervenir sur la voirie départementale. Elle demande que cette question soit rediscutée entre le gestionnaire de voirie et la commune.

* * *

La prochaine réunion aura lieu le 13 mars 2020 à Rochemaure.

Pour le préfet,
La secrétaire générale



Julia CAPEL-DUNN

ANNEXE : liste des participants



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

**Cellule de suivi et d'accompagnement
6 mars 2020 à Aubignas**

ANNEXE : Liste des participants

Services	Participants
PRÉFECTURE	Julia CAPEL-DUNN, secrétaire générale Didier ROCHE, chef du BIPC Barbara MOUSTIE, cellule séisme Mathieu MOREAU, cellule séisme
DDT	Xavier GERVET, adjoint au chef du service ingénierie habitat
DSDEN	Sylviane BENOIST, DASEN adjointe
DIRECCTE	Aline CHANDIOUX
SDIS	Alain RIVIERE, directeur adjoint
DIR Centre Est	Nicolas BANNWARTH, Chef du district de Valence / DIR CE
Conseil départemental	Lionel TORRES, responsable du territoire Sud Est des routes
Collectif des sinistrés	Stéphane LECAILLE, président
Soliha	David MAGNIER Thomas DERVIN
Alba la Romaine	André VOLLE, maire
Aubignas	Christian BOSQUET, maire Serge VILLARD, adjoint au maire
Cruas	Jean-Marie PECHOUX, adjoint au maire
Le Teil	Michel FAÏSSE, adjoint au maire
Rochemaure	Christian LECERF, maire
Saint Martin sur Lavezon	Jean ARTO, adjoint au maire
Saint Thomé	Gilbert PETITJEAN, maire
Saint Vincent de Barrès	Paul SAVATIER, maire
Valvignères	Jacques LEBRAT, maire

